



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

INRA

Question écrite n° 6678

Texte de la question

Mme Michèle Bonneton attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la situation de la filière noix. La noix est la deuxième production fruitière française. Elle rencontre un franc succès, tant sur le marché français que dans les autres pays de l'Union européenne vers lesquels sont exportés les trois quart de la production française. Or, depuis 2008, l'Institut national de recherche agronomique s'est désengagé du suivi variétal sur la noix et le noyer qui étaient menés jusque-là sur le site de Toulonne-Langon en Gironde. De même a été abandonnée la recherche fondamentale sur les nouvelles variétés, ou sur des techniques et méthodes alternatives respectueuses de l'environnement. Conformément aux préconisations, la profession a alors pris le relais et s'est impliquée dans la recherche. Le centre technique interprofessionnel des fruits et légumes et les stations d'expérimentations locales de Creysse dans le Lot et en Isère à Chatte ont repris les activités de recherche avec le soutien de l'Association nationale des organisations de producteurs de noix, mais elles ne sont pas en mesure d'assurer une recherche-développement efficace sur le moyen et long terme, notamment par manque de moyens humains et financiers dans les stations expérimentales. Devant cette situation qui impacte à moyen terme l'avenir de la culture de la noix, le succès de cette production et de sa filière, il est indispensable qu'un investissement en recherche développement puisse continuer, en coopération avec l'ensemble de la profession, l'Institut national de recherche agronomique, et le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes. Aussi, elle lui demande quelle politique le Gouvernement entend mener dans ce domaine, à quelle échéance des décisions seront prises et quels moyens seront dégagés pour redémarrer la filière recherche et développement sur la noix.

Texte de la réponse

Le programme du centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL) contribue à renforcer la compétitivité des entreprises de la filière nucicole française, tout particulièrement le programme 2013. Ce programme est consacré notamment à des avancées techniques innovantes en réponse aux besoins exprimés par l'association d'organisations de producteurs « Dynamic Noix », en cohérence avec les actions d'expérimentations engagées sur les stations régionales de Creysse (Lot) et la station d'expérimentation nucicole en Rhône-Alpes (SENuRA, Isère). Dans les communes contaminées par la mouche du brou de la noix en Savoie, Drôme et Isère, les services du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt veillent à la bonne mise en oeuvre de la lutte collective, avec l'appui du CTIFL et de l'université de Tours. Les recherches conduites par l'institut national de la recherche agronomique (INRA) concernent aussi bien les noyers à fruits que ceux à bois ou à double fin. Elles portent sur l'écophysiologie du noyer, sur certaines maladies, sur la conduite des plantations à des fins de production fruitière ou dans le cadre de systèmes agro-forestiers (domaine important dans une perspective de changement climatique). L'enjeu économique que représente la production de noix, et l'expertise du CTIFL et de l'INRA en matière d'innovation variétale de cette espèce, justifient le maintien d'un investissement en recherche et développement. Le CTIFL va recruter un chercheur de haut niveau dont le premier travail sera d'évaluer les différents programmes de recherche-développement au niveau mondial et de proposer en collaboration avec des acteurs de la recherche publique nationale et

internationale et les opérateurs de la filière noix, un programme optimisé capable de mettre du matériel adapté à disposition de la filière. Le recrutement est en cours.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Bonneton](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6678

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5441

Réponse publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7553